

OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT

Chemin du Bel'Oiseau 12
Case postale 69
CH-2882 Saint-Ursanne

t +41 32 420 48 00
f +41 32 420 48 11
secr.env@jura.ch

Gérer les ressources naturelles selon les principes du développement durable ; préserver la population et son environnement

L'Office de l'environnement (ENV) est l'autorité compétente pour les questions environnementales. Il est à ce titre chargé d'assurer l'élaboration et la mise en œuvre de la législation et des politiques environnementales dans les différents domaines dont il a la charge.

L'Office de l'environnement (ENV) a pour mission de

- préserver les bases de la vie et utiliser durablement les ressources naturelles (air, bois, eau, faune, forêt, patrimoine naturel et paysager, sol...)
- prévenir les atteintes ponctuelles et persistantes à l'homme et à l'environnement (bruit, déchets, sites contaminés, substances chimiques, rejets industriels...)
- préserver la population et les biens de valeur notable des risques importants (crues, chutes de pierres, accidents majeurs...).

ENV mène ses actions en coopération avec les services de l'Etat, les milieux économiques, les propriétaires fonciers, les instances fédérales et communales, les associations, la population et les conférences intercantionales.

Les domaines d'activités découlent de nombreuses lois fédérales et cantonales. La centralisation de ces différentes thématiques au sein d'un office, basé à Saint-Ursanne, permet de faciliter une mise en œuvre intégrée et globale de la politique environnementale.

